



HAL
open science

Les marqueurs d'aspect de dicto: "à première vue", "au premier abord", "de prime abord"

Véronique Lenepveu

► To cite this version:

Véronique Lenepveu. Les marqueurs d'aspect de dicto: "à première vue", "au premier abord", "de prime abord". 3e Congrès Mondial de Linguistique Française - CMLF 2012, ILF, Jul 2012, Lyon, France. pp.1845-1860, 10.1051/shsconf/20120100094 . hal-02151409

HAL Id: hal-02151409

<https://hal.science/hal-02151409v1>

Submitted on 8 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les marqueurs d'aspect *de dicto* : à première vue, au premier abord, de prime abord

Véronique Lenepveu

Université de Caen Basse-Normandie, CRISCO EA 4255
veronique.lenepveu@unicaen.fr

Version preprint

1 Introduction

Nous nous proposons d'étudier en premier lieu la locution adverbiale à *première vue* en nous intéressant au fonctionnement sémantique et pragmatique de cette locution quand elle introduit un point de vue au sens de Nølke (1994)ⁱ, et qu'elle joue simultanément le rôle d'organisateur textuel, précisément de cadratif prospectif (Charolles, 1997). Très souvent, en effet, à *première vue* introduit un point de vue provisoire qui va se trouver disqualifié, sur le plan argumentatif, par un point de vue opposé exprimé dans la suite du texte. A *première vue* peut ainsi entrer en relation avec un marqueur oppositif comme *mais* ou *en réalité*, ou un concessif comme *pourtant* ou *cependant*, qui signalent explicitement une réorientation argumentative :

(1) **A première vue**, le chorégraphe berlinois Félix Ruckert a tout d'un artiste propre sur lui, lesté d'un curriculum vitae impeccable. **En réalité**, cet ex-interprète de Pina Bausch (de 1992 à 1994) invente depuis sept ans des dispositifs interactifs subtilement perturbants. (*Le Monde*, 21/11/01)ⁱⁱ

(2) **A première vue**, la cour n'a rien d'extraordinaire, à l'exception de sa beauté simple et nue. **Pourtant**, cette cour est une cage, cette maison est une prison : face à la porte d'entrée, une plaque de protection en métal rouge cache la vue. (*Le Monde*, 17/05/01)

Elle entre également en relation avec des constructions détachées (formes infinitives, gérondives, locutions adverbiales) qui apparaissent souvent en position frontale, et qui signalent une évolution dans le temps du jugement du locuteur relativement à une situation. Ces formes sont éventuellement combinées avec un oppositif ou un concessif :

(3) Le calendrier politique, surtout, change la donne du tout au tout. **A première vue**, il apparaît rassurant pour la droite. Pour sortir de sa dépression, celle-ci dispose, normalement, de deux années vierges de tout rendez-vous électoral avant les municipales et de trois ans avant la prochaine élection présidentielle. **A mieux regarder, cependant**, ce délai long est calamiteux, dès lors que l'échéance présidentielle reste le moment clé de la vie politique française, l'occasion décisive où se construisent projets et stratégies. (*Le Monde*, 26/06/99)

(4) **A première vue**, les chiffres étaient encourageants : le taux d'homicides a baissé l'an dernier de 8% aux Etats-Unis, confirmant une tendance observée depuis trois ans.

(...)

A y regarder de plus près, il n'y a pas vraiment matière à réjouissance. (*Le Monde*, 5/5/00)

La locution aurait ainsi cette propriété de pouvoir initier un cadre et d'anticiper sur la suite du texte en appelant un autre cadre dans lequel le jugement va être réévalué. Des exemples attestés montrent bien sûr que le point de vue introduit avec à *première vue* n'est pas systématiquement réfuté, ni même neutralisé argumentativement, mais il se donne toujours comme provisoire, parce qu'en attente de confirmation, et il appelle une suite, même si elle n'est que virtuelle, ce qui est le cas dans l'exemple ci-dessous :

(5) La découverte a eu lieu le jeudi 23 août dans la grotte dénommée Caune de l'Arago. Cette mandibule appartient à un anténéandertalien – Homo erectus

européen. « Elle n'a pas encore été sortie de terre, car nous voulons la mouler avant de l'enlever, précise Henry de Lumley. Nous n'avons donc pas encore pu l'étudier. **Mais, à première vue**, elle semble assez gracile, et pourrait appartenir à une femme ». (*Le Monde*, 27/08/01)

Le caractère provisoire du jugement, induisant une forme d'atténuation, de distanciation, explique la cooccurrence possible et fréquente de la locution avec des verbes modalisateurs comme *sembler* et *paraître* (*A première vue, il semble que...*) ainsi qu'avec le conditionnel (*A première vue, on dirait que...*) interprété comme modalisateur de l'énonciation (Korzen & Nølke, 1990, 2001 ; Anscombe, 2010), c'est-à-dire avec des marques qui réduisent la responsabilité énonciative du locuteurⁱⁱⁱ, favorisent aussi la mise à distance de l'assertion, et de ce fait, l'emploi contrastif de *à première vue*.

Dans un premier temps, nous nous limiterons aux conditions d'emploi de cette seule locution *à première vue* en tant que marqueur de point de vue, en nous attachant principalement aux enchaînements discursifs relativement stéréotypés dans lesquels la locution fonctionne en corrélation avec des expressions signalant une évolution dans le temps du jugement du locuteur (cf. (3) et (4)). Nous faisons l'hypothèse, dans cette perspective, d'un procès énonciatif qui consiste à prendre en considération une situation dans son ensemble et qui vise à constituer un jugement stabilisé. Les éléments mis en relation servent alors à sélectionner des phases de ce procès énonciatif, *à première vue* retenant toujours la phase initiale.

Dans un second temps, nous étudierons les similarités et différences de fonctionnement entre *à première vue* et les locutions *au premier abord* et *de prime abord*, deux locutions qui comportent aussi une forme numérale ordinale^{iv}, et qui entretiennent des relations de proximité sémantique avec *à première vue*. Si dans les enchaînements argumentatifs étudiés, elles expriment la même phase du procès énonciatif, nous verrons qu'elles ne l'expriment pas forcément de la même façon, chacune de ces locutions ayant un sémantisme particulier.

Nous nous appuyons tout au long de l'étude sur des énoncés attestés au XX^{ème}, sélectionnés sur 'Frantext intégral', ou bien choisis dans *Le Monde* sur cederom (1995-96, 1999-2002).

2 Les conditions d'emploi de *à première vue* en tant que marqueur de point de vue

Pour identifier tout d'abord le fonctionnement de *à première vue* comme marqueur de point de vue^v, nous opposons et décrivons le couple d'énoncés ci-dessous :

(6) Les indications qui suivent sont destinées à faciliter l'identification des étoiles. Elles se distinguent **à première vue** par leur éclat. ('Frantext intégral', A. Danjon, *Cosmographie : classe de mathématiques*, 1948)

(7) **A première vue**, le groupe britannique sort affaibli de l'échec de sa deuxième tentative de fusion en moins d'un an. (*Le Monde*, 3/05/01)

On observe que, **selon une distinction énonciative**, la locution *à première vue* porte sur le contenu dans l'exemple (6), et prend une valeur circonstancielle, ce qu'atteste la paraphrase proposée par le *Trésor de la Langue Française (TLF)* « au premier coup d'œil ». Dans l'exemple (7), la locution assure une fonction modalisatrice dans le sens où elle indique une attitude, une prise de position du locuteur par rapport à son énonciation. La locution est alors marqueur de point de vue (Nølke, 1994) et se paraphrase par « sans examiner les choses de près » ou « sans réfléchir », pour reprendre les deux autres paraphrases qui illustrent, dans le *TLF*, le fonctionnement de *à première vue* dans son sens dit figuré.

Sur le plan sémantique, (6) et (7) s'opposent également en ce que *à première vue* est pris, selon la perspective de Guimier (1996), dans son emploi endophrastique^{vi} dans (6), et dans son emploi exophrastique dans (7). En d'autres termes, dans le premier exemple, *à première vue* participe à la construction du sens référentiel de la phrase en caractérisant une circonstance du procès, alors qu'elle est un commentaire du locuteur sur l'ensemble de l'énoncé dans le second exemple. On pourrait penser que

cette distinction recouvre ici la distinction de nature énonciative, à *première vue* endophrastique portant sur le contenu, et à *première vue* exophrastique marquant un point de vue. Il existe cependant des cas où la locution est endophrastique tout en qualifiant le point de vue. Il s'agit des énoncés introduits par des verbes d'attitude propositionnelle *croire*, *penser*, mais aussi *sembler*, *paraître* ou encore *conclure*, ..., verbes qui ont en commun de marquer l'expression d'un point de vue. Ainsi, dans l'exemple (8), la locution adverbiale porte (de façon endophrastique) sur le verbe (*penser que p*), mais elle qualifie également le point de vue exprimé relativement au contenu propositionnel lui-même, c'est-à-dire qu'elle a simultanément une portée exophrastique sur le contenu propositionnel :

(8) Les visites d'usines, dont on penserait à **première vue** qu'elles dérangent les ouvriers, les distrayant et les écartant de la concentration sur leur tâche, ont pour effet tout au contraire, d'augmenter le rendement (...) ('Frantext intégral', G. Friedmann, *Où va le travail humain ?*, 1950)

Enfin, **une distinction syntaxique** oppose l'emploi intra-prédicatif de la locution dans (6) à son emploi extra-prédicatif illustré avec (7) (Guimier, 1996). Dans son fonctionnement intra-prédicatif, la locution est intégrée à la phrase, et quand elle est régie par le verbe, placée après celui-ci sans rupture intonative. L'exemple (6) illustre ainsi le fonctionnement de la locution quand elle occupe une position postverbale liée, position canonique de l'adverbe intra-prédicatif. Dans cet emploi, la locution est à même de constituer le focus de la négation, indice de son intégration à la phrase. Soit :

(9) Oh ! si, si, comme votre nez s'est allongé, comme il a gonflé... je ne m'en étais pas aperçu à **première vue**, mais je m'en aperçois... terriblement allongé... ah ! quel dommage ! ('Frantext intégral', E. Ionesco, *Les Chaises*, 1954)

Tandis que dans son emploi extra-prédicatif, la locution n'est régie ni par le verbe ni par un autre constituant de la phrase, elle est en position détachée et reste hors du champ de la négation :

(10) **A première vue**, l'arme du crime n'était pas restée sur les lieux (...) ('Frantext intégral', J-P. Manchette, *Morgue pleine*, 1973)

Là non plus, il n'y a pas de relation biunivoque entre les deux distinctions, sémantique et syntaxique, car à *première vue* peut être intra- ou extra-prédicatif dans son fonctionnement endophrastique^{vii}. On peut comparer à cet égard, l'exemple (6), déjà cité, à l'énoncé (11) :

(6) Les indications qui suivent sont destinées à faciliter l'identification des étoiles. Elles se distinguent à **première vue** par leur éclat. ('Frantext intégral', A. Danjon, *Cosmographie : classe de mathématiques*, 1948) [endophrastique intra-prédicatif]

(11) **A première vue**, Drifter le jugea comme un décorateur de cinéma ou un « créatif » de publicité. ('Frantext intégral', Ph. Labro, *Des bateaux dans la nuit*, 1982) [endophrastique extra-prédicatif]

Dès lors, la position détachée en tête de phrase ne garantit pas un fonctionnement exophrastique de la locution, le responsable de la « première impression » doit être le sujet de l'énonciation (et non pas le sujet de l'énoncé) pour que à *première vue* puisse être interprété comme marqueur de point de vue.

3 A première vue dans son emploi contrastif

3.1 A première vue / à y regarder de plus près

Nous voulons maintenant décrire la possibilité de mise en contraste de la locution, que nous attribuons à la valeur paradigmativante^{viii} de l'ordinal *premier* (Schnedecker, 2001, 2002). Précisément, nous cherchons à montrer comment la locution peut prendre une valeur aspectuelle *de dicto* en nous intéressant à son fonctionnement lorsqu'elle entre en relation avec une expression qui signale explicitement une évolution dans le temps du jugement du locuteur concernant une situation. Pour exemples :

(12) **A première vue**, François Fillon s'est acquitté de la mission en présentant son projet de loi au conseil des ministres du 18 septembre, quatre mois après les élections (...). **Mais à y regarder de plus près**, les assouplissements des 35 heures – au pluriel finalement – risquent pourtant d'engendrer bien des déconvenues. (*Le Monde*, 27/9/02)

(13) **A première vue**, l'itinéraire de Yann Gaillard, inspecteur des finances entré par hasard en politique, écrivain subtil qui a consacré six volumes insolites à l'éloge des « morts illustres », peut apparaître atypique. (...)

Mais à considérer les choses de plus près, l'ancien énarque passé de l'administration aux cabinets ministériels puis à la banque avant de devenir sénateur en 1994, à l'âge de 58 ans, est assez représentatif d'une génération de hauts fonctionnaires à la personnalité affirmée (...). (*Le Monde*, 05/05/00)

(14) **A première vue**, le surnom de « capitale de la mort du Texas » est un peu sévère pour Huntsville, petite ville de 35 000 habitants entre Houston et Dallas. (...)

A l'explorer plus avant, la fierté avec laquelle Huntsville arbore son univers pénitentiaire (premier employeur de la ville) et les activités qui en découlent, explique un peu mieux cette image. (*Le Monde*, 18/02/00)

(15) **A première vue**, la presse semble diversifiée, **mais en la consultant**, elle se distingue par « son uniformité de ton, exposant les actualités nationales de manière constamment positive. » (*Le Monde*, 8/04/00)

La relation que nous établissons entre *à première vue* et les éléments mis en caractères gras suppose une ordination et un décalage temporel entre ce que le locuteur a pu penser et ce qu'il pense ensuite. Ce décalage temporel est de nature *de dicto*, le temps *de dicto* étant défini ici, au sens de R. Martin (1987 : 111-125)^{ix}, comme le temps de la prise en charge de l'énoncé, correspondant à la « fluctuation des univers de croyance ». *A première vue* va ainsi s'opposer sur le plan de la temporalité *de dicto* à des expressions du type : *à y regarder plus près*, *à mieux regarder*, *à examiner les choses de plus près*, *à considérer les choses de plus près*, *en y regardant de plus près*, *en réfléchissant bien*, ..., lesquelles formes concernent aussi la prise en charge des propositions.

Pour rendre compte du fonctionnement de ces expressions infinitives, ou gérondives, et de la relation qu'elles entretiennent avec *à première vue*, nous faisons l'hypothèse, comme dit précédemment, d'un procès énonciatif qui consiste à prendre en considération une situation dans son ensemble, et qui vise à constituer un jugement stabilisé, et nous posons qu'à l'intérieur de la temporalité *de dicto*, les éléments que nous mettons en relation vont servir à sélectionner des phases de ce procès énonciatif, c'est-à-dire qu'ils vont constituer des marqueurs d'aspect *de dicto*. Cela suppose d'admettre à la suite de Dik (1989), Vet (2002 : 182-183), Vet (2008 : 458), Tournadre (2004 : 23), Gosselin (2010), Gosselin *et al.* (2011) que tout procès est virtuellement décomposable en cinq phases : préparatoire, initiale, médiane, finale et résultante, et que, de la même façon, le procès énonciatif de prise en considération d'une situation peut se décomposer en cinq phases distinctes que des expressions permettent de signaler (au moins dans certains emplois).

Avec *à première vue*, le jugement porté par le locuteur sur une situation est présenté comme provisoire parce que le plus souvent spontané, fait dans l'immédiateté, et en attente d'une confirmation : *à première vue* retient **la phase initiale** de ce procès énonciatif de prise en considération d'une situation, lequel peut être pris dans son déroulement, avec notamment les formes infinitives et gérondives, évoquées précédemment, qui ont la particularité de comporter un verbe agentif (*regarder, examiner, considérer,...*)^x indiquant que le référent du sujet devient agent du procès de prise en considération, procès qui prend la forme d'une analyse de la situation^{xi}. Et si le sujet implicite des infinitifs et des gérondifs est coréférentiel au sujet de la prédication principale, il est lui-même sujet d'un verbe décrivant l'achèvement d'un processus psychique comme *comprendre, se rendre compte*, ou encore *découvrir, s'apercevoir, ...*^{xii} :

(16) **A première vue**, on croirait qu'il est inhabité, ce pays ; **à mieux regarder**, cependant, **on s'aperçoit** combien son opulent manteau vert est déjà sournoisement travaillé en dessous par le microbe humain (...) ('Frantext intégral', P. Loti, *Un pèlerin d'Angkor*, 1912)

(17) **A première vue**, rien d'étonnant : à l'époque, M. Boucheron était toujours en place, et les activités de M. Gabaude le conduisaient périodiquement dans les paradis fiscaux des Caraïbes, notamment à Grand-Caïman. **En y regardant de plus près**, l'ancien chômeur **découvre** que la SCE est domiciliée à Gourbeyre, qui était alors le fief municipal de Mme Michaux-Chevry ; (*Le Monde*, 3/08/96)

(18) **A première vue**, le résultat n'est pas très spectaculaire (...). **En approfondissant un peu**, de lien en lien, le visiteur **découvre** quelques documents éclairants. (*Le Monde*, 23/11/99)

Ces formes infinitives ou gérondives, qui sont en position détachée à gauche, et qui placent la prédication principale dans leur portée, sont orientées vers l'extra-phrastique dans la mesure où elles sont annoncées par le contexte antérieur. De par leur aspect inaccompli, elles favorisent un mouvement progressif au niveau *de dicto*, et sélectionnent **la phase médiane** du procès énonciatif, lequel consiste à **parcourir** un ensemble d'éléments relatifs à une situation. On peut donc concevoir ces syntagmes infinitifs et gérondifs^{xiii} comme des structures cadratives susceptibles de retenir la phase médiane du procès énonciatif, dans la mesure où ils assurent un lien avec le contexte antérieur tout en signalant une progression à l'intérieur du parcours énonciatif annoncé au préalable.

3. 2 *En fin de compte, au bout du compte*

A première vue peut être également mis en contraste avec des adverbes ou locutions adverbiales marqueurs de reconsidération au sens de Rossari (1990, 1993) comme *en fin de compte*^{xiv}, *au bout du compte*, *finalement*, ... lesquels présentent une valeur aspectuelle terminative et signalent **la phase finale** du procès de prise en considération de la situation. Exemple :

(19) **A première vue**, on pourrait penser que le réchauffement devrait bénéficier à cet oiseau atypique qui réussit le tour de force de se reproduire durant le terrible hiver de l'Antarctique. En effet, températures plus clémentes riment avec réduction de la banquise et, par conséquent, du long chemin - environ 150 kilomètres - séparant la colonie de l'océan nourricier. Les parents, qui se relaient pour aller se ravitailler et rapporter de quoi manger à leur oisillon unique, ont donc moins d'efforts à fournir. **Mauvais calcul**, explique Henri Weimerskirch. « On s'est aperçu que la diminution de la glace de mer et l'augmentation de la température de surface de l'océan entraînaient une baisse du nombre de krills, ces petites crevettes qui sont la base de la nourriture tant des manchots que des poissons dont se nourrissent aussi les manchots. En fait, quand la température de la mer s'élève, les empereurs ont probablement plus de mal à trouver de quoi manger. » **Au bout du compte**, les gains éventuels dans le taux de reproduction que l'on est en droit d'espérer du raccourcissement de la banquise ne contrebalancent pas les pertes en effectifs dues à la disette. L'avenir ne s'annonce donc pas rose pour le dandinant empereur. (*Le Monde*, 12/05/01)

A première vue introduit un premier jugement présenté comme provisoire. *Mauvais calcul* annonce la prise en compte d'arguments divergents, et *au bout du compte* la synthèse de ce qui est pris en compte. En d'autres termes, un marqueur de reconsidération va signaler que, suite au parcours effectué et qui était annoncé avec *à première vue*, le responsable de la reconsidération est amené à adopter un autre point de vue, lequel se donne cette fois comme stabilisé, ou bien en voie de stabilisation. On observe à cet égard que si les locutions *au bout du compte* et *en fin de compte* expriment toutes deux une relation dynamique de parcours et sont à même de s'interpréter comme borne de ce parcours, la locution *en fin de compte* peut signifier qu'on « s'oriente » simplement vers cette borne finale, ce qu'atteste le fait que dans la Presse écrite (*Le Monde*), *en fin de compte* est préférentiellement utilisé^{xv} lorsque l'énoncé introduit relève de l'hypothétique, c'est-à-dire lorsque le parcours signalé par *en fin de compte* débouche sur une hypothèse, un jugement non confirmé :

(20) La fin de la guerre froide Est-Ouest a eu pour résultat d'estomper le péril de l'apocalypse nucléaire. La dissuasion, à sa manière, a fait ses preuves. « Le danger nucléaire s'est éloigné », observe le CDES, avec l'écroulement du bloc communiste.

A cela près que de nouveaux élus dans le club des puissances nucléaires – ceux qui se sont déclarés ou ceux qui tiennent à conserver une relative clandestinité – **pourraient, en fin de compte**, ne pas suivre les mêmes règles du jeu que les prédécesseurs. (*Le Monde*, 20/12/02)

(21) (...) Sans doute avaient-ils moins en commun que ce qu'on pouvait être tenté de croire. A aucun moment on n'a senti s'établir entre Tony Blair, Lionel Jospin et Gerhard Schröder des liens de confiance et d'intimité comparables à ceux qu'avaient su créer entre eux de Gaulle et Adenauer, Pompidou et Edward Heath, VGE et Helmut Schmidt, Mitterrand et Kohl : **comme si** l'étiquette politique comptait moins **en fin de compte** que les affinités naturelles. (*Le Monde*, 28/06/02)

(22) Le taliban "français" détenu au Pakistan serait **en fin de compte** de nationalité saoudienne. (*Le Monde*, 22/12/01)

Au bout du compte semble en revanche nettement plus approprié lorsqu'il y a, au préalable, explicitation du parcours effectué, et synthèse de ce qui est pris en compte, comme c'est le cas dans l'exemple (23) :

(23) « Si vous vous amusez à lire tous les romans de l'année, vous pouvez finir aussi ignorant que lorsque vous avez commencé, affirme-t-il [V. Naipaul], les mains étendues devant lui, les yeux plissés. **Au bout du compte**, vous ne savez rien de l'Histoire, ni du développement de la civilisation (...) » (*Le Monde*, 20/09/02)

Bien qu'elles expriment toutes deux une quantité qui est rarement appréhendée comme une quantité chiffrée arithmétiquement, mais qui peut toujours être vue comme le résultat d'un procès doté d'une structure aspectuelle, celui de *compter*^{xvi}, des différences apparaissent dans le fait qu'elles ne privilégient pas les mêmes contextes, ce qui peut s'expliquer si on s'appuie sur le sémantisme des éléments constitutifs de chacune des deux locutions, en particulier sur le sémantisme intrinsèque de *fin* et de *bout*^{xvii}. Suivant l'analyse de Franckel (1989 : 119-120), alors que *bout* peut localiser un lieu indépendamment de toute dimension processive^{xviii} (*Au bout de la rue, il y a un boulanger*), *fin* est indissociable d'une dimension temporelle et incompatible avec un emploi purement statique (*le bout d'une boîte de chocolats ≠ la fin d'une boîte de chocolats*). Par ailleurs, nous observons que *fin* peut désigner une zone, une phase, qui n'inclut pas nécessairement la limite finale, comme le montre l'exemple (24) dans lequel *bout* désignera la limite :

(24) Le coureur s'est effondré en **fin** de parcours si bien qu'il n'a pas pu aller jusqu'au **bout**.

On comprend alors que la borne finale du procès qui consiste à *compter* ne soit pas forcément appréhendée de la même manière selon qu'on ait *en fin de compte* ou *au bout du compte* : alors que *fin* désigne la zone finale du procès de *compter*, *bout* renvoie à la limite de cette zone^{xix}.

3. 3 **Tout compte fait, tout bien considéré, tout bien réfléchi, ...**

Un procès énonciatif peut encore être envisagé dans son état résultant : une locution adverbiale résultative, marqueur également de reconsidération, comme *tout compte fait* permet de retenir **la phase résultante** du procès énonciatif qui parvient cette fois-ci à un jugement totalement stabilisé.

Suivant l'analyse de Rossari (1993), l'opération de reconsidération se donne aussi avec *tout compte fait* comme la réalisation d'un procès de type accomplissement, mais la locution va marquer l'état résultant de cet accomplissement du fait de la présence du quantificateur *tout* qui vient borner le procès exprimé par le verbe, et compte tenu de la structure passive interne^{xx} de la locution, structure, qui suppose la présence d'un agent implicite responsable de l'opération intellectuelle exprimée par le verbe, et qui signale que l'opération de reconsidération a lieu après coup. En d'autres termes, nous ne sommes plus vraiment dans l'opération de comptage, *tout compte fait* est paraphrasable par *une fois que tout compte a été fait*.

Cette analyse vaut aussi pour tout le paradigme de locutions anaphoriques formées sur la base *tout bien + participe passé* (*tout bien considéré, tout bien réfléchi, tout bien pensé, ...*), des locutions qui

comme toutes les locutions anaphoriques à base de *tout*, vont, d'après Nøjgaard (1992)^{xxi}, présupposer au sein d'un ensemble argumentatif un contexte bidirectionnel, dans le sens où elles interviennent toujours à la suite d'au moins deux arguments orientés vers des conclusions opposées. En tant que quantificateur de totalité, *tout* suppose le parcours d'un ensemble d'arguments que l'on puisse considérer exhaustivement^{xxii} (Kleiber & Martin, 1977 ; Kleiber, 1998), et compte tenu de la valeur résultative du participe passé, ces locutions indiquent que le parcours a été effectué et que la diversité argumentative est surmontée (*une fois que tout a été bien considéré, ...*).

Tout compte fait, mais aussi *tout bien considéré*, *tout bien pensé*, *tout bien réfléchi*, *tout bien pesé* sélectionnent ainsi **la phase résultante** du procès de prise en considération, phase qui consiste à considérer une situation dans son ensemble et qui correspond à un jugement totalement stabilisé.

Ces locutions résultatives, qui peuvent être mises en relation avec *à première vue*, peuvent l'être aussi avec toutes les formes infinitives ou gérondives évoquées précédemment, formes qui sélectionnent la phase médiane du procès énonciatif que nous essayons de mettre en évidence :

(25) (...) **à regarder de plus près les offres**, les consommateurs, qui doivent souvent, en plus des points qu'ils ont accumulés, payer une somme complémentaire pour acquérir leur nouveau téléphone, se sont rendu compte qu'ils pouvaient payer in fine plus cher le même produit qu'un nouveau client. **Tout compte fait**, ils auraient intérêt à résilier leur contrat et à se présenter dans un magasin comme un client à conquérir. (*Le Monde*, 9/11/01)

Enfin, dans l'exemple ci-dessous, *tout bien considéré* s'oppose à la locution *a priori*, laquelle introduit un jugement présenté comme antérieur à toute expérience du locuteur concernant l'état de choses envisagé, et sélectionne de ce fait **la phase préparatoire** du procès, c'est-à-dire la phase antérieure à la prise en considération elle-même, en d'autres termes, le « pré-jugé » :

(26) Un chercheur isolé est devenu minoritaire, la plupart des travaux sont cosignés. **A priori**, cela pourrait poser un problème au jury. Il bénéficie cependant avec les travaux multiples qui lui sont remis, d'une vision sur l'auteur qui se retrouve, seul, à l'intersection des différents textes qu'il propose, et donc des différentes préoccupations qu'il manifeste. Cette difficulté d'appréciation doit être acceptée, car elle tient à la recherche actuelle. Elle manifeste l'intensité des échanges, autrement dit les richesses d'autant plus créées qu'elles sont partagées. **Tout bien considéré**, elle ne handicape pas vraiment le choix. (*Le Monde*, 29/05/01).

Les cinq phases sont représentées sur le schéma ci-dessous (fig. 1), chacune des phases du procès pouvant être retenue au moyen d'une classe d'expressions qui jouent un rôle dans la structuration du texte :

Erreur ! Source du renvoi introuvable.

Figure 1 : locutions permettant de sélectionner les phases du procès énonciatif de prise en considération d'une situation

On peut comparer maintenant à *première vue* aux locutions *au premier abord* et *de prime abord*, deux locutions données comme synonymes de à *première vue* dans le TLF^{xxiii}, et qui sont susceptibles également de retenir la phase initiale du procès de prise en considération.

4. Au premier abord et de prime abord

4. 1 Des relations de proximité sémantique avec à première vue

Comme à *première vue*, les deux locutions connaissent un fonctionnement endophrastique. Ainsi, dans les exemples ci-dessous, la locution est complément circonstanciel à valeur aspectuo-temporelle, qu'elle occupe une position intra-prédicative (de (27) à (29)) ou extra-prédicative (30) :

(27) C'est à peu près la même chose que de tomber dans les pages d'une encyclopédie et de butiner d'entrée en entrée en oubliant ce qu'on était venu chercher **de prime abord** (...) (*Le Monde*, 6/12/96)

(28) Lorsque certains comédiens vous parlent **au premier abord** d'Artaud, du Paradoxe du comédien de Diderot ou des écrits de Brecht sur le théâtre, on est tenté de reprendre la porte plutôt que de crouler sous une avalanche de poncifs. (*Le Monde*, 4/02/02)

(29) (...) ne riez pas des choses que vous ne comprenez pas **au premier abord** (...) (*Le Monde*, 17/05/02)

(30) Nombre d'implications, souvent fortuites, restent encore à découvrir, au-delà de l'analyse politique et sociale qui, **de prime abord**, s'est imposée. (*Le Monde*, 17/1/96)

A l'instar de la locution à *première vue*, il est possible d'identifier un emploi de *au premier abord* et *de prime abord* comme marqueur de point de vue, dans le sens où elles vont pouvoir indiquer que le jugement porté sur un état de choses se ramène à « une première impression », qu'il est provisoire et en attente de confirmation, d'où un effet d'atténuation et de distanciation. A l'instar encore de à *première vue*, les deux locutions peuvent se combiner avec des marques modalisatrices (verbes d'attitude propositionnelle, marque du conditionnel, verbes de perception *sembler* et *paraître*) qui induisent aussi une forme d'atténuation, de distanciation, et qui de ce fait contribuent à présenter le jugement énoncé comme provisoire :

(31) (...) **on croirait de prime abord** qu'il eût été sage de les exiler dans un zoo, sinon de les exterminer. ('Frantext intégral', M. Leiris, *La règle du jeu*, 1976)

(32) **Au premier abord, on pourrait donc penser** que cette étude, pour sympathique qu'elle soit, connaîtra le sort de beaucoup d'autres et dormira dans un tiroir de Bercy... (*Le Monde*, 29/6/99)

Enfin, elles entrent facilement en contraste avec une expression qui introduit un jugement venant disqualifier le point de vue précédemment introduit par cette locution. Outre la possibilité d'établir une corrélation avec un marqueur oppositif (*mais, en réalité, ...*) ou concessif (*cependant, pourtant, ...*), *au premier abord* et *de prime abord* peuvent s'inscrire dans une structure aspectuelle *de dicto*, et sélectionner la phase initiale du procès énonciatif de prise en considération d'une situation en vue de constituer un jugement stabilisé. Cela est attesté par les mises en corrélation possibles des deux locutions avec des expressions comme à *y regarder de plus près*, à *mieux regarder*, à *considérer les choses de plus près*, en *y regardant de plus près*, expressions qui, en position détachée, signalent une évolution du jugement du locuteur, et sélectionnent la phase médiane du procès énonciatif :

(33) **Au premier abord**, l'objectif de maintenir l'Europe proche des citoyens semble une évidence. **Mais, à y regarder de plus près**, on perçoit qu'il s'agit de l'un des défis majeurs de la construction européenne. (*Le Monde*, 14/10/02)

(34) **De prime abord**, il apporte de l'eau au moulin du premier ministre, qui a fait de la réduction des déficits sa priorité. **A y regarder de plus près, cependant**, il n'est pas certain qu'en créant ainsi un climat de suspicion généralisé et en pointant un doigt accusateur sur les populations les plus modestes, il facilite le second objectif qu'il s'est fixé : réduire la fracture sociale et créer une société pacifiée. (*Le Monde*, 11/05/96)

Au premier abord et *de prime abord* peuvent également être mises en corrélation avec des expressions qui « orientent » vers la phase finale du procès de prise en considération de la situation (*finalement, en fin de compte, au bout du compte, ...*), ou bien qui retiennent la phase résultante (*réflexion faite, tout compte fait, tout bien considéré, ...*). Un exemple :

(35) **De prime abord**, j'approuverais son idée, **mais, réflexion faite**, je la trouve actuellement utopique et inutile. (*Le Monde*, 12/10/99)

Citons encore un énoncé attesté qui met en relation *au premier abord* avec la locution *a priori*, laquelle signale la phase préparatoire du procès, l'analyse étant confirmée par l'emploi des temps (présent-imparfait) :

(36) **Au premier abord**, l'emplacement de cette vitrine a de quoi surprendre. Peu passante, peu commerçante, l'avenue Bosquet, à Paris, semblait **a priori** ne pas pouvoir se prêter à l'arrivée d'un magasin dédié au design. (*Le Monde*, 26/5/01)

Cette description qui montre comment *au premier abord* et *de prime abord* sont à même d'initier un cadre (Charolles 1997) et d'appeler un autre cadre dans lequel le jugement va être réévalué, vise à rapprocher les deux locutions de *à première vue*. On peut toutefois, au moyen d'exemples forgés, puis attestés, mettre en évidence des contextes différenciateurs.

4. 2 Des contextes différenciateurs

Nous observons d'une part, que *au premier abord* et *de prime abord* demandent que le jugement initial puisse garder une certaine validité tout en étant atténué. Dans les exemples ci-dessous, le caractère classifiant du prédicat (dont la vérité ne peut être atténuée), privilégie en effet l'emploi de *à première vue* :

(37) ? **Au premier abord / ?de prime abord / à première vue**, c'est une Citroën

(38) ? **Au premier abord / ?de prime abord / à première vue**, c'est une Citroën, mais en fait ce n'est pas une Citroën

Il faut, semble-t-il, la présence d'un verbe modalisateur d'assertion pour qu'on ne perçoive plus de différence d'acceptabilité entre les trois locutions :

(39) **Au premier abord / de prime abord / à première vue**, on dirait une Citroën

(40) **Au premier abord / de prime abord / à première vue**, on dirait une Citroën, mais en fait ce n'est pas une Citroën.

Tout en étant atténué, le jugement initial garde en effet une certaine validité dans la mesure où il reste vrai que la voiture « ressemble » à une Citroën.

Cette hypothèse selon laquelle le jugement initial doit pouvoir garder une certaine validité se confirme dans le fait que *au premier abord* et *de prime abord* entrent très facilement dans un type d'enchaînement discursif qui met les deux locutions en relation avec un connecteur temporel^{xxiv}, lequel n'invalide jamais totalement le premier point de vue. Soit :

(41) **Au premier abord**, il est plutôt charmant, plutôt brillant. **Puis** son discours se fait condescendant, son air supérieur (...) (*Le Monde*, 8/12/01)

(42) Assez antipathique **au premier abord**, mais **après** il a été très gentil... ('Frantext intégral', N. Sarraute, *Le Planétarium*, 1959)

(43) « Moi qui n'ai pas connu les hommes » peut, **de prime abord**, rappeler le Ray Bradbury des *Chroniques martiennes*, mais **ensuite**, le Kafka de ces messagers dont quelqu'un, quelque part, attend en vain l'arrivée (...) (*Le Monde*, 8/12/01)

La locution présente à chaque fois une fonction modalisatrice dans le sens où elle donne toujours une instruction concernant l'attitude du locuteur relativement au contenu propositionnel, à savoir que le jugement posé initialement est fondé sur une première impression, qu'il est provisoire, et qu'il peut être révisé, mais ce jugement porté initialement n'est pas complètement falsifié, même s'il est disqualifié sur le plan argumentatif^{xxv}.

Remarquons maintenant que si, dans ce type d'enchaînements discursifs, les locutions *au premier abord* et *de prime abord* ont un emploi quasi-équivalent lorsqu'elles sont adverbes de point de vue, elles ne sont, en revanche, pas toujours substituables l'une à l'autre en emploi circonstanciel. Ainsi, la locution *de prime abord* peut-elle signaler la phase initiale d'un déroulement temporel, c'est-à-dire annoncer la succession de deux procès ; elle est alors paraphrasable par *d'abord*^{xxvi} ou *tout d'abord*, et accepte mal d'être remplacée par *au premier abord*, du fait, pensons-nous, de la valeur relativement compositionnelle de *au premier abord*. Alors que *de prime abord* apparaît comme une locution beaucoup plus figée, dont l'emploi libre n'existe plus en français moderne, *au premier abord* se laisse en effet toujours gloser par « la première fois que X aborde Y » (où X et Y s'instancient en fonction du contexte). On peut comparer à cet égard (44) à (45) :

(44) Envisagées **de prime abord** lundi 26 juillet, les obsèques des quatorze agriculteurs serbes du village de Gracko, massacrés en pleine moisson le 23, ont été **finalement** repoussées. (*Le Monde*, 28/7/99)

(45) Envisagées **??*au premier abord** lundi 26 juillet, les obsèques des quatorze agriculteurs serbes du village de Gracko, massacrés en pleine moisson le 23, ont été **finalement** repoussées.

Soulignons enfin l'importance de la position syntaxique de la locution dans la structure linéaire de la phrase pour identifier la valeur sémantico-pragmatique de la locution *de prime abord*, son pouvoir paradigmatissant pouvant se manifester différemment selon qu'elle porte sur l'ensemble de la phrase ou sur la prédication (c'est-à-dire sur l'ensemble du groupe verbal ou du groupe qui sert de prédicat dans une prédication seconde). On note, à cet égard, que dans l'exemple (46) ci-dessous, la locution *de prime abord* placée directement après le verbe conjugué, tend à focaliser (au sens de Nølke 1994) le syntagme nominal attribut (*l'histoire d'un producteur pris au piège*) et se paraphrase par *au départ* (du fait de sa valeur circonstancielle), mais aussi au moyen des adverbiaux paradigmatissants *avant tout*, *principalement*, *surtout* :

(46) Car le film que Godard avait choisi de réaliser était **de prime abord** l'histoire d'un producteur pris au piège. **Plus tard**, dans le film, alors que Jean-Luc Godard s'est éloigné de son thème initial, il y revient brièvement (...) (*Le Monde*, 3/4/02)

De prime abord présuppose ici l'existence d'un paradigme de propriétés susceptibles de caractériser le film en question pour retenir une de ces propriétés sans exclure les autres qui restent à l'état d'implicite^{xxvii}. Cet effet de focalisation est observable indépendamment des enchaînements discursifs que nous venons d'étudier ; (47) illustre ainsi la combinaison de la locution *de prime abord* avec un autre élément focalisateur, le présentatif *c'est*, *de prime abord* se paraphrasant, là encore, par *principalement*, *surtout*, *avant tout* :

(47) En Pays de Loire, la touche Fillon, c'est **de prime abord** l'humeur apparemment maîtrisée de l'homme, la simplicité affichée de son approche et une dose de pragmatisme qui lui valent par exemple de bonnes relations avec Jean-Marc Ayrault,

maire de Nantes et président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. (*Le Monde*, 15/5/02)

De prime abord présuppose un ensemble de propriétés ordonné qualitativement dans lequel s'inscrivent les propriétés sélectionnées (l'humeur, la simplicité, le pragmatisme), et le jugement posé ne peut être ramené au statut de « première impression » comme il le serait avec *au premier abord* (ou avec *à première vue*).

Conclusion

En premier lieu, nous avons fait l'hypothèse d'un procès énonciatif de constitution d'un jugement stabilisé. Les expressions que nous avons étudiées (*à première vue*, *à mieux regarder*, *tout compte fait*, ...) indiquent des phases de ce procès énonciatif, qui correspondent à un degré de stabilisation du jugement, et qui, par leur fonctionnement cadratif, marquent une structuration textuelle. Et parmi ces expressions, les locutions *à première vue*, *au premier abord* et *de prime abord* présentent un fonctionnement que l'on peut dire doublement cadratif au sens où, elles ouvrent un cadre correspondant à la phase initiale du procès énonciatif de constitution d'un jugement stabilisé, et qui va pouvoir recouvrir plusieurs phrases du texte, mais elles ouvrent aussi le cadre englobant tout le procès énonciatif puisque ces locutions annoncent d'autres phases en fonctionnant comme marqueur d'anticipation textuelle.

Il apparaît également que chacune de ces locutions possède un sémantisme particulier qui la distingue partiellement des deux autres locutions susceptibles d'indiquer le même type de phase. D'une part, *au premier abord* et *de prime abord* demandent que le jugement initial puisse garder une certaine validité, une contrainte que n'impose pas *à première vue*. Par ailleurs, des différences de fonctionnement apparaissent entre les locutions *au premier abord* et *de prime abord* quand celles-ci sont mises en relation avec un connecteur temporel marqueur de successivité. Alors que *au premier abord* conserve une fonction modalisatrice, *de prime abord* peut prendre une valeur purement aspectuo-temporelle, et annoncer tout simplement la succession d'au moins deux procès (la locution se paraphrase par *d'abord*, mais elle exclut la commutation avec *au premier abord*). On a vu enfin qu'en tant qu'adverbial exophrastique, *de prime abord* pouvait perdre totalement son pouvoir cadratif, ceci lorsqu'elle intervenait au niveau de la prédication, et se paraphrasait par *principalement*.

Références bibliographiques

- Anscombre, J.-Cl. & Ducrot, O. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Paris-Bruxelles : Mardaga.
- Anscombre, J.-Cl., Rodriguez Somolinos, A., Arroyo, A., Rouanne, L., Fouilloux, C., Saló, J. & Gómez-Jordana, S. (2009). Apparences, indices et attitude énonciative : le cas de *apparemment*. *Langue Française*, 16, 39-58.
- Anscombre, J.-Cl. (2010). Lexique et médiativité : les marqueurs pour le dire. *Cahiers de lexicologie*, 1, 96, 5-33.
- Berrendonner, A. & Reichler-Béguelin, M.-J. (1996). De quelques adjectifs à rendement anaphorique : *PREMIER*, *DERNIER*, *AUTRE*. In Gross, M., Lerat, P. & Molinier, C. (éds), *L'adjectif : une catégorie hétérogène. Studi italiani di linguistica teorica e applicata*, XXV, 3, Pisa : pacini editore, 475-502.
- Blumenthal, P. (2007). Histoire de la montée en puissance de *début*. In Bégioni, L. & Muller, C. (éds), *Problèmes de sémantique et de syntaxe*, Lille 3 : Editions du Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle, 445-471.
- Borillo, A. (1998). *L'espace et son expression en français*. Gap-Paris : Ophrys.
- Borillo, A. (2005). Les Adverbes temporels et la structuration du discours. *Cahiers Chronos*, 12, 1-18.
- Bras, M. & Le Draoulec, A. (2009). *D'abord* marqueur de structuration du discours. *Journal of French Language Studies*, 19, 229-248.
- Carlier, A. (2002). Les propriétés aspectuelles du passif. *Cahiers Chronos*, 10, 41-63.
- Chafe, W. (1986). Evidentiality in English conversation and in academic writing. In Chafe, W & Nichols, J. (eds), *Evidentiality : The Linguistic Coding of Epistemology*, Norwood (New Yearsey) : Ablex Publishing Company, 261-272.

- Charolles, M. (1984). *En réalité et en fin de compte* et la résolution des oppositions. *Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques*, 47, 81-111.
- Charolles, M. (1997). *L'encadrement du discours : univers, champs, domaines et espaces*. *Cahier de Recherche Linguistique*, 6, LANDISCO, URA-CNRS 1035, Université de Nancy 2, 1-73.
- Dik, S. (1989). *The Theory of Functional Grammar I*. Dordrecht : Foris.
- Ducrot, O. (1984). *Le dire et le dit*. Paris : Editions de Minuit.
- Franckel, J.-J. (1989). *Etude de quelques marqueurs aspectuels du français*. Genève/Paris : Droz.
- Gosselin, L. (2010). Entre lexique et grammaire : les périphrases aspectuelles du français. *Cahiers de lexicologie*, 1, 96, 36-67.
- Gosselin, L., Lenepveu, V. & Legallois, D. (2011). Les phases : de l'aspect des procès à la structuration textuelle. In Neveu, F., Blumenthal, P., Le Querler, N. (éds), *Au commencement était le verbe. Syntaxe, Sémantique, Cognition*, Berne : Peter Lang, 161-186.
- Guenez-Venerin, C. (2006). *Morceau, bout, fragment, tranche... les noms de parties atypiques issues d'un processus de bris ou de découpe*. Université de Lille 3 : Thèse de doctorat.
- Guimier, Cl. (1996). *Les adverbes du français, le cas des adverbes en -ment*. Paris-Gap : Ophrys.
- Halmøy, O. (2003). *Le gérondif en français*. Paris-Gap : Ophrys.
- Kleiber, G. & Martin, R. (1977). La quantification universelle en français (*le, un, tout, chaque, chaque, n'importe quel*). *Semantikos II*, 1, 19-86.
- Kleiber, G. (1998). *Tout* et ses domaines : sur la structure *tout+déterminant+N*. In Englebert, A., Pierrard, M., Rosier, L., Van Raemdonck, D. (éds), *La ligne claire. Mélanges M. Wilmet. De la linguistique à la grammaire*, Bruxelles : Duculot, 87-98.
- Kleiber, G. & Theissen, A. (2006). Le gérondif comme marqueur de cohésion et de cohérence. In Calas, F. (éd.), *Cohérence et discours*, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 173-184.
- Kleiber, G. (2008). Le gérondif : de la phrase au texte. In Bertrand, O. Prévost, S., Charolles, M., François, J. & Schnedecker, C. (éds), *Discours, diachronie, stylistique du français. Etudes en hommage à Bernard Combettes*, Berne : Peter Lang, 107-123.
- Korzen, H. & Nølke, H. (1990). Projet pour une théorie des emplois du conditionnel. In *Actes du onzième congrès des romanistes scandinaves*, Trondheim, 13-17 août 1990. Université de Trondheim : Institut d'études romanes, 273-300.
- Korzen, H. & Nølke, H. (2001). Le conditionnel : niveaux de modalisation. In Dendale, P. & Tasmowski, L. (éds), *Le conditionnel en français. Recherches linguistiques*, 25, Paris : Klincksieck, 25-146.
- Lenepveu, V. (2006). Structure grammaticale et valeur sémantico-pragmatique des locutions adverbiales de reformulation *tout compte fait, tout bien considéré, tout bien pesé, ...*. In François, J. & Mejri, S. (éds), *Composition syntaxique et figement lexical*, Caen : Presses Universitaires de Caen, 187-202.
- Lenepveu, V. (2007). De la quantification à l'argumentation : le substantif *compte* dans les locutions adverbiales. *Verbum*, XXIX, 3-4, 305-317.
- Lenepveu, V. (2008). *En fin de compte, au bout du compte, tout compte fait* : quand reformuler, c'est reconsidérer. In Schuwer, M., Le Bot, M.-Cl. & Richard, E. (éds), *La reformulation. Marqueurs linguistiques. Stratégies énonciatives*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 113-126.
- Lenepveu, V. (2010). De l'expression du point de vue à l'anticipation textuelle : le rôle de *à première vue*. *Discours*, 7, <http://discours.revues.org/>
- Lenepveu, V. (2011). *À première vue*, marqueur d'aspect *de dicto*. *Journal of French Language Studies*, 21, 3, 381-400.
- Martin, R. (1987). *Langage et croyance, Les « univers de croyance » dans la théorie sémantique*. Bruxelles : Mardaga.

- Molinier, C. (2009). Les Adverbes d'énonciation. Comment les définir et les sous-classifier ? *Langue française*, 161, 9-22.
- Nøjgaard, M., (1992-93-95). *Les adverbes français. Essai de description fonctionnelle*, 3 vols., Historisk-filosofiske Meddelelser, 66. Copenhague : Munksgaard.
- Nølke, H. (1983). *Les adverbes paradigmatiques : fonction et analyse. Revue Romane*, numéro spécial 23. Copenhague : Akademisk Forlag.
- Nølke, H. (1994). *Linguistique modulaire : de la forme au sens*. Louvain-Paris : Peeters.
- Rey, A. (1992), *Dictionnaire Historique de la Langue Française*. Paris : Dictionnaires Le Robert.
- Rossari, C. (1990). Projet pour une typologie des opérations de reformulation. *Cahiers de linguistique française*, 11, 345-359.
- Rossari, C. (1993). A propos de l'influence de la composition morphologique d'une locution sur son fonctionnement sémantico-pragmatique. *Cahiers de linguistique française*, 14, 150-171.
- Schneedecker, C. (2001). Adverbes ordinaux et introducteurs de cadre. Aspects linguistiques et cognitifs. *Linguisticae Investigationes*, XXIV, 2, 257-287.
- Schneedecker, C. (2002). *Premier, principal, primordial : des adjectifs qui sortent du rang. Langue française*, 136, 89-103.
- Tournadre, N. (2004). Typologie des aspects verbaux et intégration à une théorie du TAM. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XCIX, 1, 7-68.
- Traugott, EC. (1995). Subjectification in grammaticalisation. In Stein, D. & Wright, S. (eds), *Subjectivity and subjectification*, Cambridge : Cambridge University Press, 31-54.
- Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^{ème} et du XX^{ème}* (1971-1994). Imbs, P. puis Quemada, B. (dir.), Paris : CNRS INALF, Klincksieck puis Gallimard.
- Vet, C. (2002). Les adverbes de temps : composition lexicale et « coercion ». In Laca, B. (éd.), *Temps et aspect. De la morphologie à l'interprétation*, Paris : Presses Universitaires de Vincennes, 179-192.
- Vet, C. (2008). *Six traits sémantiques suffisent à décrire tous les temps du français*. In Birkelund, M., Mosegaard Hansen, M-B. & Norén, C. (éds), *L'énonciation dans tous ses états. Mélanges offerts à Henning Nølke*, Berne : Peter Lang, 451-471.
- Willems, D. (1983). « Regarde voir ». Les verbes de perception visuelle et la complémentation verbale. In Roegiest, E. & Tasmowski, L. (éds), *Verbe et phrase dans les langues romanes, Mélanges offerts à Louis Mourin. Romanica Gandesia*, XX, Gent, 147-158.
- Willems, D. (2011). *Observer : Entre regarder et voir*. In Neveu, F., Blumenthal, P., Le Querler, N. (éds), *Au commencement était le verbe. Syntaxe, Sémantique, Cognition*, Berne : Peter Lang, 467-478.
- Willems, D. & Defrancq, B. (2000). L'attribut de l'objet et les verbes de perception. *Langue française*, 127, 6-21.

i

Dans la perspective polyphonique de Nølke (1994), un point de vue comprend un contenu propositionnel et un jugement portant sur ce contenu, jugement lui-même attribué à un « être discursif » distinct du locuteur pris en tant qu'être responsable de l'énonciation. Voir aussi les travaux antérieurs Anscombe & Ducrot (1983), Ducrot (1984). Cf. également Anscombe *et al.* (2009) pour une analyse polyphonique de l'adverbe *apparemment* dont le fonctionnement sémantico-pragmatique peut être très proche de *à première vue*.

ii Le gras dans les exemples est de nous.

iii Dans la classification de Molinier (2009), si on veut situer la locution *à première vue* au sein de la classe des adverbiaux concernant la source de l'information, *à première vue* serait à rapprocher des « distanciatifs » (*à ma connaissance, à ce que je crois, pour autant que je sache, ...*), c'est-à-dire des formes « qui permettent au locuteur de prendre une certaine distance vis-à-vis de ce qu'il dit », à ceci près que *à première vue* ne comprend aucun déictique de la première personne, et qu'avec cette locution, les croyances ou pensées peuvent être explicitement attribuées à une voix collective (*à première vue, on pourrait croire que...*). En revanche, on isolera *à première vue* des

adverbiaux « d'emprunt à une source extérieure » (*à ce qu'il paraît, d'après N, ...*). Si nous admettons trois types de source du savoir *perception, inférence* et *ouï-dire* (Chafe 1986), il apparaît en effet qu'avec *à première vue*, le jugement peut être fondé sur la perception, ou bien obtenu par inférence, mais il est exclu qu'il soit fondé sur un savoir emprunté, ce qu'atteste l'incompatibilité de la tournure impersonnelle *il paraît que* avec *à première vue* : ?**A première vue, il paraît que Marie est malade.*

^{iv} Selon le *Dictionnaire Historique de la Langue Française (DHLF)* (1995, 2^{ème} édition, tome 2, p. 1631), *prime* est la forme féminine (1119) de l'ancien adjectif *prim*, issu de l'adjectif latin *primus* « qui est tout à fait en avant » « qui vient avant les autres » ; cette forme a été concurrencée par le représentant de son dérivé *primarius* « qui vient avant les autres en rang » (→ *premier, primaire*). Nous citons :

« Le mot a dès le XII^{ème} s. le sens de « premier », surtout au XVI^e s. et encore quelquefois au XVII^e s. ; il est d'abord employé au féminin, la forme *prime* au masculin n'étant attestée que depuis 1532. La locution **de prime face** (1375) « à première vue », encore chez La Fontaine et, depuis, chez les auteurs archaïsants, l'a cédé à **de prime abord** (av. 1622) « en premier lieu », formée sur son modèle et restée usuelle. »

^v Pour une étude de l'évolution de la locution *à la première vue* vers *à première vue* dans la perspective de Traugott (1995), voir Lenepveu (2010, 2011).

^{vi} L'opposition endophrastique/exophrastique est une opposition sémantique ; nous citons Guimier (1996 : 6) :

« [Les adverbes endophrastiques] sont, d'un point de vue sémantique, des constituants internes à la phrase, qui affectent le contenu même de l'élément sur lequel ils portent et, ce faisant, participent à la construction du sens référentiel de la phrase (...). Les adverbes exophrastiques sont des constituants externes à la phrase, en ce sens qu'ils ne participent pas à la construction de son sens référentiel, mais représentent des traces de l'intervention du locuteur, qui commente tout ou partie de son énoncé ou de l'acte qui le produit. »

^{vii} Cette double possibilité vaut aussi pour les adverbes endophrastiques portant sur des verbes d'attitude propositionnelle (exprimant un point de vue). L'exemple suivant ne se distingue de (8) que par le caractère extra-prédicatif de l'adverbial :

(i) « (...) Nous ne savons pas encore s'il fera partie de notre histoire, mais **à première vue nous pensons** que oui. » (Le Monde, 16/11/01)

^{viii} Les propriétés paradigmatiques (Nølke, 1983) de l'adjectif *premier* sont mises en évidence par Schnedecker (2002) : *premier* présuppose un ensemble ordonné non fini d'unités lexicales, et signale la borne initiale de cet ensemble doté de deux extrémités (*/premier, deuxième, troisième, ... dernier/*) ; voir aussi Berrendonner & Reichler-Béguelin (1996). Ces propriétés paradigmatiques semblent être conservées lorsque l'adjectif est pris dans la locution adverbiale *à première vue* qui peut d'ailleurs entrer en corrélation avec *à seconde vue* et *à deuxième vue* :

(i) – une enveloppe, **à première vue** anodine. **A seconde vue** : de la dynamite !
(‘Frantext intégral’, F. Dorin, les vendanges tardives, 1997)

^{ix} R. Martin (1987 : 111-125) définit le temps *de dicto* comme celui de la prise en charge de l'énoncé. Il est l'axe sur lequel se modifient les univers de croyance ; des formes rectificatives telles que *sauf si, à moins que, ou encore que* illustrent cette possibilité qu'ont les langues de marquer ce temps de « fluctuation des univers de croyance ».

^x Selon Willems (1983, 2011), Willems & Defrancq (2000), *regarder* exprime une activité perceptive intentionnelle de la part d'un agent actif et volontaire, et s'oppose à *voir* qui dénote une perception neutre par rapport à l'agentivité. Or les formes infinitives et gérondives repérées se caractérisent par l'intentionnalité du procès exprimé par le verbe non fini (*regarder, examiner, considérer, observer, ...*), et, lorsque le verbe dénote une activité perceptive, par la présence d'un marqueur de l'intensité de la perception (*à mieux regarder, en y regardant de plus près*). Précisons cependant que le verbe non fini n'entre pas nécessairement dans le champ des verbes de perception (*en y réfléchissant bien, ...*), mais il s'agit toujours d'une activité intellectuelle intentionnelle demandant un sujet [+HUMAIN].

^{xi} Pour les formes gérondives susceptibles d'alterner avec les syntagmes [à + *infinitif*] dans ce processus dynamique et progressif que nous cherchons à décrire, Halmøy (2003 : 116-117) parle de gérondifs « intellectuels » (*en y réfléchissant bien, en y regardant de plus près, ...*).

^{xii} De façon typique, l'évolution du jugement conduit ainsi de la (relative) incertitude vers la certitude, même si, dans quelques cas assez rares, on observe l'évolution inverse, qui conduit à remettre en cause une première impression et qui débouche sur le doute : « *en y regardant de plus près, on se demande si...* »

^{xiii} Concernant le rôle textuel du gérondif, notre analyse est fondée sur les travaux de Kleiber & Theissen (2006), Kleiber (2008).

^{xiv} Voir aussi Charolles (1984) pour *en fin de compte*.

^{xv} A titre purement indicatif, sur 319 occurrences de *au bout du compte* repérées dans *Le Monde* (2001-02), nous avons estimé qu'une petite dizaine seulement d'occurrences étaient associées à un contexte hypothétique tandis que nous avons relevé une quinzaine d'occurrences de *en fin de compte* dans ce même type de contexte sur les 184 occurrences repérées.

^{xvi} Pour *compte*, nous citons le *Dictionnaire Historique de la Langue Française* (1992, tome 1, 462) :

« est issu du latin *computus* « compte, calcul » (...) Le mot apparaît au sens actif de « calcul (d'une quantité) » et désigne très tôt, par métonymie, le résultat du calcul, la quantité dénombrée (1165-1170). C'est de ce sens que découle une phraséologie usuelle très abondante qui est représentée par **à ce compte** « de ce point de vue » (1165-1170), **en fin de compte** (v 1350), **à bon compte** (fin XV^e s.), **être loin du compte** (1572), **au bout du compte** (1595) (...) ».

^{xvii} Les tests usuels permettant de mesurer le degré de figement d'une locution adverbiale montrent que les composantes nominales *fin* et *bout* perdent leur statut de nom (Lenepveu, 2007), mais elles gardent néanmoins leur sémantisme intrinsèque.

^{xviii} Borillo (1998 : 85) classe la préposition composée *au bout de* parmi les prépositions topologiques composées statiques et contextuellement dynamiques. Pour une analyse très détaillée de *bout*, voir Guenez-Vénérier (2006).

^{xix} Le choix de la préposition joue bien sûr un rôle décisif, ce que note Blumenthal (2007) à propos de *début* et *fin* : *en* impose une vision durative *en fin de semaine / en début de mois* tandis que *à* marque une vision ponctuelle *à la fin de la semaine / au début du mois*. A cet égard, *bout* n'est généralement compatible qu'avec *à*, sauf avec des substantifs très particuliers (*en bout de course, en bout de table*).

^{xx} Voir aussi à ce sujet Lenepveu (2006, 2008). Sur les propriétés aspectuelles du passif, cf. Carlier (2002).

^{xxi} Cf. l'analyse des locutions anaphoriques à base de *tout* de Nøjgaard (1992 : 384-403).

^{xxii} Nous citons Kleiber (1998 : 90) :

« *Tout*, parce qu'il indique la totalité, nécessite d'une part un domaine de quantification borné et d'autre part une structuration interne partitive de ce domaine. »

^{xxiii} A l'entrée *premier*, le *Trésor de la Langue Française (TLF)* (1988, tome 13, p. 1061) mentionne *de prime abord* comme synonyme de *au premier abord, à première vue, au premier aspect*. Les trois locutions sont paraphrasées par « qui intervient, qui se passe immédiatement, tout de suite ». A l'entrée *abord* (TLF, 1971, tome 1, p. 155), les paraphrases proposées pour *au premier abord* et *de prime abord* sont « en premier lieu dans le temps, à première vue, tout de suite ».

^{xxiv} Le connecteur temporel indique soit une relation de succession entre deux procès, et fait partie des relationnels de successivité *puis, ensuite, ...* (Nøjgaard, 1992 ; Borillo, 2005), soit le mode de survenance du procès exprimé, et appartient aux adverbes dits aspectuo-temporels *aussitôt, rapidement, vite, plus tard, peu à peu, ...* (Borillo, 2005 ; Guimier, 1996). Les deux types de connecteurs temporels marquent en contexte une forme de successivité.

^{xxv} Si on compare (i) et (ii), l'emploi de *à première vue* favoriserait plutôt une suite du type (ii) où le jugement initial est vraiment remis en cause :

-
- (i) ? Assez antipathique à **première vue**, mais **après** il a été gentil
(ii) Assez antipathique à **première vue** mais **en fait** il est gentil.

^{xxvi} Sur l'adverbial *d'abord* comme marqueur de structuration du discours, voir entre autres, Bras & Le Draoulec (2009).

^{xxvii} Remplacer *de prime abord* par *au premier abord* demanderait à modifier le contexte en imposant une mise en contraste entre deux points de vue :

- (i) Car le film que Godard avait choisi de réaliser était **au premier abord** l'histoire d'un producteur pris au piège. Mais, **très vite**, on s'aperçoit que...